https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/conference-cme-les-secteurs-de-psychiatrie-lheure-de-la-sortie-du-confinement-29-04-2020/
Conférence CME, Les secteurs de psychiatrie à l'heure de la sortie du confinement, 29.04.2020
29/04/2020
Durant la période de confinement, la psychiatrie publique a été amenée à reconfigurer l’ensemble de son offre de soins (ambulatoire et hospitaliers) en favorisant notamment les appels téléphoniques et le suivi à distance. Toutefois, les conséquences psychiques du confinement font l’objet d’une grande attention de la part des professionnels. Ainsi, une vigilance particulière est apportée aux patients présentant une grande vulnérabilité psychique, somatique et sociale à la situation d’épidémie en leur proposant un soutien adapté. La sortie du confinement conduit à une reprise progressive des activités présentielles dans le strict respect des mesures barrières. En effet, face à la persistance du virus, les professionnels de santé doivent disposer des moyens de protection nécessaires à leur activité tant en ambulatoire que dans les unités d’hospitalisation.
Sur la base des travaux de son groupe ressources, la conférence propose les modalités générales de déconfinement pour la reprise de l’activité des centres médico-psychologiques (CMP), des unités d’hospitalisation à temps plein, des hôpitaux de jour et des centres d’activité thérapeutiques à temps partiel (CATT).
Ainsi, les activités présentielles sont progressivement réinstallées dans les CMP (respect des gestes barrières), les mesures de protection virale sont maintenues (port du masque, maintien d’unités Covid psy) mais les activités sont reprises à minima dans les unités hospitalisation et les activités de groupe sont de nouveau envisageables dans les centres d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP). Là encore il conviendra de porter un masque, les activités groupales pourront seulement se dérouler en demi-journées et sans pause-déjeuné et le nombre de participants restreint.